COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 décembre 2025

Les Professionnels de santé libéraux des Pays de la Loire demandent reconnaissance et stabilité

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) des Pays de la Loire, qui représentent près de 22000 professionnels de santé libéraux, expriment leur profonde inquiétude quant aux débats parlementaires actuels.

En effet, notre système de santé repose sur un équilibre fragile entre la solidarité nationale, portée par la Sécurité sociale qui conventionne avec les professionnels, et l'engagement quotidien des professionnels de santé notamment libéraux. Celui-ci est aujourd'hui menacé par plusieurs mesures qui, loin de consolider l'accès aux soins, risquent de désorganiser les territoires, rendre le système de soins illisible et de décourager les installations.

Les Unions régionales de professions de santé des Pays de la Loire accompagnent depuis des années la création des maisons de santé, des Équipes de Soins Primaires et Spécialisées, des Communautés Professionnelles de Territoire de Santé, des associations de garde et de bien des expérimentations qui maillent aujourd'hui tout le territoire.

Grâce aux URPS et avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance Maladie, les professionnels de santé libéraux ont mis en place une dynamique de coopération qui a permis de structurer la quasi-totalité des territoires des Pays de la Loire, au service de la coordination des soins et de l'accès aux soins pour la population.

Ces dispositifs ont permis des avancées concrètes au service de la population, notamment :

- Trouver des médecins traitants pour la population,
- Organiser l'accès aux soins « immédiats » ou « non-programmés » en journée ou le soir,
- Améliorer la coordination et les parcours de soins entre professionnels et avec les établissements de santé
- Améliorer la prévention

Les propositions aux Parlements ou au sein de l'exécutif ignorent complètement cette dynamique des professionnels du terrain et inventent des dispositifs sans aucune concertation et ni prise en compte de ce qui existe déjà. Ces remises en cause permanentes de décennies de construction collective fragilisent les professionnels.

Les professionnels libéraux sont bien présents au service de la population, passionnés par les soins pour leurs patients. Ils ont besoin de soutien pour pouvoir continuer à exercer et permettre aux jeunes de s'installer et d'un allègement des contraintes administratives et informatiques.

L'accès aux soins dépend de conditions d'exercice stables, lisibles et réalistes. Les évolutions discutées dans les PLFSS successifs doivent soutenir les dynamiques existantes, et non y ajouter de nouvelles fragilités.

Nous restons à la disposition des services de l'Etat pour partager la réalité de nos territoires et contribuer à des décisions qui renforceront l'accès au soin de manière concrète.

Dr MOUCHERE Anthony
Président de l'URPS Biologistes

Dr BRACHET Dominique
Président de l'URPS Chirurgiens-Dentistes

GUILLET David
Président de l'URPS Infirmiers

COUNY Patrick
Président URPS Masseurs-Kinésithérapeutes

Dr CAILLARD Jean-Baptiste
Président de l'URML

DEHETRE Anne
Présidente de l'URPS Orthophonistes

FERRASSE Cédric
Président de l'URPS Orthoptistes

MORILLEAU Mathilde
Présidente de l'URPS Pédicures-Podologues

Dr GUILLEMINOT Alain
Président de l'URPS Pharmaciens

CITTÉ Tiphaine
Présidente de l'URPS Sages-femmes

CONTACTS

Dr Thomas HERAULT - Directeur URML Pays de la Loire
thomas.herault@urml-paysdelaloire.org
Amélie GAGNAIRE - Chargée de communication
communication@urml-paysdelaloire.org

Jeannine Shaughnessy - Responsable administrative
contact@interurps-pdl.org

5 Bd Vincent Gâche -44100 Nantes